# FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

# 1. Identification

Identificateur de produit PhillyBond # 6 Durcisseur

Autres moyens d'identification

DM012H SKU#

Usage recommandé Non disponible. Restrictions d'utilisation Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

ITW Performance Polymers Nom de la société

**Adresse** 35 Brownridge Road

Unité 1

Halton Hills, ON L7G 0C6

Personne à contacter Service à la clientèle

Numéro de téléphone 215-855-8450 Numéro de fax 215-855-4688

Numéro d'urgence 800-424-9300 (CHEMTREC)

**Fournisseur** Non disponible.

# 2. Identification des dangers

**Dangers physiques** Non classé.

Catégorie 4 Dangers pour la santé Toxicité aiguë, voie orale

> Toxicité aiguë, par contact cutané Catégorie 4 Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2 Sensibilisation cutanée Catégorie 1 Catégorie 3

**Dangers environnementaux** Dangereux pour le milieu aquatique, danger

Dangereux pour le milieu aquatique, danger à Catégorie 3

long terme

### Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Attention

Mention de danger Nocif en cas d'ingestion. Nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée. Peut

provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif pour les organismes aquatiques. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

Conseil de prudence

Prévention Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver

soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Porter des gants de

protection/des vêtements de protection.

Nom de la matière : PhillyBond # 6 Durcisseur SDS CANADA

EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Intervention

Rincer la bouche. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Stockage Non disponible.

Élimination Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Renseignements supplémentaires 26.97 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par inhalation. 91.29 % du mélange consiste en ingrédients de dangers aigus inconnus à l'égard du milieu aguatique. 83.27 % du mélange consiste en ingrédients de dangers à long terme inconnus à l'égard du

milieu aquatique.

**Autres dangers** Aucun(e) connu(e).

# 3. Composition/information sur les ingrédients

### Mélanges

Dénomination chimique Nom commun et synonymes		Numéro d'enregistrement CAS	%	
Talc		14807-96-6	30 - 60	
Formaldéhyde , Oligomeric Reaction Products With Phenol And Triethylenetetramine	Formaldéhyde , oligomeric reaction products with phenol and triethylenetetramine	Breveté	10 - 30	
Phénol		108-95-2	5 - 10	
TRIÉTHYLÈNETÉTRAMINE	TETA	112-24-3	5 - 10	
Silice amorphe sublimée	Silice amorphe, fumée, cristauxfree	112945-52-5	1 - 5	
noir de carbone		1333-86-4	0.1 - 1	
SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ		14808-60-7	< 1	
Autres composant sous les niveaux	à déclarer		1 - 5	

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

### 4. Premiers soins

Inhalation Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Demander Contact avec la peau

un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les vêtements contaminés avant

réutilisation.

Rincer immédiatement les veux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les Contact avec les yeux

lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Rincer la bouche. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du Ingestion

contenu de l'estomac dans les poumons. Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas

de malaise.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus

ou retardés

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Informations générales

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime au chaud.

Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

# 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO2).

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres

substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

# 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

# 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Ne pas goûter ni avaler. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Stocker dans des récipients bien fermés. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

# 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

États-Unis. ACGIH, TLV (Valeurs de seuil d'exposition)

Composants	Туре	Valeur	Forme
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3 mg/m3	Fraction inhalable.
Phénol (CAS 108-95-2)	TWA	5 ppm	
SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m3	Fraction respirable.
Talc (CAS 14807-96-6)	TWA	2 mg/m3	Fraction respirable.

# Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)

Composants	Туре	Valeur	Forme
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3.5 mg/m3	
Phénol (CAS 108-95-2)	TWA	19 mg/m3	
		5 ppm	

Nom de la matière : PhillyBond # 6 Durcisseur

Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la sa Composants	ınté et sécurité au travail, F Type	Règlement sur les risques chim Valeur	iques, Règ. 398/88, Ch. 1) Forme
SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m3	Particules inhalables.
Talc (CAS 14807-96-6)	TWA	2 mg/m3	Particules inhalables.
Canada. Colombie-Britannique VLE' santé et sécurité au travail 296/97, e		on pour les substances chimic	ques, Réglementation sur la
Composants	Туре	Valeur	Forme
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3 mg/m3	Inhalable
Phénol (CAS 108-95-2)	TWA	5 ppm	
SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m3	Fraction respirable.
Talc (CAS 14807-96-6)	TWA	2 mg/m3	Respirable.
Canada. SEP de Manitoba (Règleme Composants	nt 217/2006, Loi sur la sécu Type	ırité et l'hygiène du travail) Valeur	Forme
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3 mg/m3	Fraction inhalable.
Phénol (CAS 108-95-2)	TWA	5 ppm	
SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m3	Fraction respirable.
Talc (CAS 14807-96-6)	TWA	2 mg/m3	Fraction respirable.
Canada. VLEP du Nouveau-Brunswi de 1991 et 1997 (Règlement du Nouv		/LS) basées sur la publication	des VLS et IEB de l'ACGIH
Composants	Туре	Valeur	Forme
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3.5 mg/m3	
Phénol (CAS 108-95-2)	TWA	19 mg/m3	
		5 ppm	
Talc (CAS 14807-96-6)	TWA	2 mg/m3	Respirable.
Canada. LEMT pour l'Ontario (Contr Composants	ôle de l'exposition aux age Type	nts biologiques ou chimiques) Valeur	, ainsi modifiées Forme
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3 mg/m3	Fraction inhalable.
Phénol (CAS 108-95-2)	TWA	5 ppm	
SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)	TWA	0.1 mg/m3	Fraction respirable.
Talc (CAS 14807-96-6)	TWA	2 fibres/cc	
		2 mg/m3	Fraction respirable.
TRIÉTHYLÈNETÉTRAMIN E (CAS 112-24-3)	TWA	3 mg/m3	
		0.5 ppm	
Canada. LEMT pour le Québec (Mini Composants	stère du Travail - Règlemer Type	nt sur la qualité du milieu de tra Valeur	avail), ainsi modifiées Forme
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3 mg/m3	Poussière inhalable.
Phénol (CAS 108-95-2)	TWA	19 mg/m3	
		5 ppm	
SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)	TWA	0.1 mg/m3	Poussière respirable.
Talc (CAS 14807-96-6)	TWA	2 mg/m3	Poussière respirable.
(======,			·

Nom de la matière : PhillyBond # 6 Durcisseur

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la santé et la sécurité au travail, 1996, Tableau 21), ainsi modifiées

Composants	Туре	Valeur	Forme
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	15 minutes	7 mg/m3	
Phénol (CAS 108-95-2)	15 minutes	7.5 ppm	
	8 heures	5 ppm	
Talc (CAS 14807-96-6)	15 minutes	6 mg/m3	Fraction respirable.
		20 mg/m3	Fraction inhalable.

### Valeurs biologiques limites

ACGIH Indices d'exposition biologique (BEI)

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage	
Phénol (CAS 108-95-2)	250 mg/g	Phénol avec hydrolyse	Créatinine dans l'urine	*	

<sup>\* -</sup> Pour des détails sur l'échantillonnage, veuiller consulter le document source.

Directives au sujet de l'exposition

Les limites d'exposition professionnelle ne sont pas adéquates pour la forme physique actuelle du

produit.

Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

Phénol (CAS 108-95-2) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

Phénol (CAS 108-95-2) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

Phénol (CAS 108-95-2) Danger d'absorption cutanée

Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

Phénol (CAS 108-95-2)
TRIÉTHYLÈNETÉTRAMINE (CAS 112-24-3)
Peut être absorbé par la peau.
Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

Phénol (CAS 108-95-2) Peut être absorbé par la peau.

Canada - Saskatchewan OELs: Can be absorbed through the skin.

Phénol (CAS 108-95-2) Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

Phénol (CAS 108-95-2)

Danger d'absorption cutanée

Contrôles d'ingénierie appropriés

. C

Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques). Un écran facial est

recommandé.

Protection de la peau

**Protection des mains** Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques

Autre Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques II est recommandé d'utiliser un

tablier imperméable.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**Dangers thermiques** Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène

générale

Tenir à l'écart des aliments et des boissons. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

# 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence Pâte.

État physique Non disponible.

Nom de la matière : PhillyBond # 6 Durcisseur sps canada

Forme Pâte.
Couleur Noir.

Odeur Ammoniacale.

Seuil olfactif Non disponible.

Point de fusion et point de Non disponible.

congélation

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition

>176.67 °C (>350 °F)

Point d'éclair 136.1 °C (277.0 °F)

Taux d'évaporation Non disponible.

Inflammabilité (solides et gaz) Non disponible.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Non disponible.

Tension de vapeur <1 mm Hg

Densité de vapeur Non disponible.

Densité relative Non disponible.

Solubilité

Solubilité (eau) Non disponible.

Coefficient de partage Non disponible.

n-octanol/eau Température

Non disponible.

d'auto-inflammation

Température de décomposition Non disponible.

Viscosité Non disponible.

**Autres informations** 

Densité 14.33 lb/gal Propriétés explosives Non explosif.

Classe d'inflammabilité Combustible IIIB estimation

Propriétés comburantes Non oxydant.

**Densité** 1.72 **COV** 0 g/l

### 10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions

dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles Acides. Agents comburants forts. Aluminium. Peroxydes. Phénols.

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

### 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

**Inhalation** On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas d'inhalation.

Contact avec la peau Nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact avec les yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

Nom de la matière : PhillyBond # 6 Durcisseur

DM012H Version n°: 10 Date de révision: 27-Juillet-2023 Date d'émission : 17-Mars-2016

6 / 10

Ingestion Nocif en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et

des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Nocif par contact cutané. Nocif en cas d'ingestion. Toxicité aiguë

Composants Espèces Résultats d'épreuves

noir de carbone (CAS 1333-86-4)

<u>Aigu</u>ë **Orale** 

**DL50** Rat > 8000 mg/kg

Silice amorphe sublimée (CAS 112945-52-5)

<u>Aiguë</u> **Orale** 

**DL50** Rat > 22500 mg/kg

TRIÉTHYLÈNETÉTRAMINE (CAS 112-24-3)

<u>Aigu</u>ë Cutané Liquide

**DL50** Rat 1465 mg/kg

**Orale** Liquide

DL50 Rat 1716 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires

Provoque une sévère irritation des yeux.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Irritant noir de carbone (CAS 1333-86-4) Silice amorphe sublimée (CAS 112945-52-5) Irritant Talc (CAS 14807-96-6) Irritant

Sensibilisation respiratoire

Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité

Carcinogènes selon l'ACGIH

noir de carbone (CAS 1333-86-4) A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez

l'homme.

Phénol (CAS 108-95-2) A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)

Talc (CAS 14807-96-6)

A2 Probablement cancérogène pour l'homme.

A1 Confirmé être cancérogène pour l'homme.

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

Canada - LEMT pour l'Alberta : Catégorie de carcinogène

SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)

SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7) Probablement cancérogène pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

noir de carbone (CAS 1333-86-4) Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez

l'homme.

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme. Phénol (CAS 108-95-2)

Probablement cancérogène pour l'homme.

Confirmé être cancérogène pour l'homme. Talc (CAS 14807-96-6)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme. Nom de la matière : PhillyBond # 6 Durcisseur SDS CANADA

### Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène

noir de carbone (CAS 1333-86-4)

SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7) Effet cancérogène suspecté chez les humains.

Talc (CAS 14807-96-6)

Effet cancérogène détecté chez les humains.

Effet cancérogène détecté chez les animaux.

### Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

noir de carbone (CAS 1333-86-4)

Phénol (CAS 108-95-2) 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme. Silice amorphe sublimée (CAS 112945-52-5) 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)

Talc (CAS 14807-96-6)

1 Cancérogène pour l'homme. 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

### États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicilogy Program) sur les cancérogènes

noir de carbone (CAS 1333-86-4) Carcinogène connu chez l'homme. SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7) Carcinogène connu chez l'homme.

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le

développement.

Toxicité pour certains organes

cibles - exposition unique

Non classé.

Toxicité pour certains organes

Non classé.

cibles - expositions répétées

Danger par aspiration

Pas un danger par aspiration.

# 12. Données écologiques

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Persistance et dégradation

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

Phénol 1.46

Aucune donnée disponible. Mobilité dans le sol

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex.,

appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

## 13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des

déchets autorisé. Ne pas laisser la substance

s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient

conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux

d'élimination

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le Code des déchets dangereux

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre

(voir : instructions d'élimination).

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de

l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une

installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

### 14. Informations relatives au transport

**TMD** 

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

**IMDG** 

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Nom de la matière : PhillyBond # 6 Durcisseur 8 / 10

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC

Sans objet. Non déterminé(e).

## 15. Informations sur la réglementation

### Réglementation canadienne

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

### Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

### Ontario. Substances toxiques. Loi sur la réduction des toxiques, 2009. Règlement 455/09 (1er juillet 2011)

Phénol (CAS 108-95-2)

### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

### Règlements internationaux

### Convention de Stockholm

Sans objet.

#### Convention de Rotterdam

Sans objet.

### Protocole de Kyoto

Sans objet.

#### Protocole de Montréal

Sans objet.

### Convention de Bâle

Sans objet.

#### **Inventaires Internationaux**

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taïwan	Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

<sup>\*</sup>La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

### 16. Autres informations

Date de publication 17-Mars-2016 Date de la révision 27-Juillet-2023

Nom de la matière : PhillyBond # 6 Durcisseur 9 / 10

Version n° 10

Avis de non-responsabilité

ITW Performance Polymers ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. The information provided in this Safety Data Sheet is correct to the best of our knowledge, information and belief at the date of its publication. The information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process, unless specified in the text. The information given is designed only as a guidance for safe handling, use, processing, storage, transportation, disposal and release.

Informations relatives à la révision

Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples

Nom de la matière : PhillyBond # 6 Durcisseur SDS CANADA